

Le 6 septembre 2012

RÉPONSE DE GAZ MÉTRO À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1
DE TRANSCANADA ENERGY LTD. (« TCE »)
À
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO (« GAZ MÉTRO »)

Préambule général :

La pièce Gaz Métro-4, document 1 (B-0023) propose un mécanisme par lequel Gaz Métro obtiendrait une bonification calculée à partir du coût moyen réel de la structure d'approvisionnement d'une année donnée par rapport au coût moyen réel qui aurait été généré si la structure d'approvisionnement utilisée avait été celle qui était en place lors de son année tarifaire 2010.

Afin de procéder à cette comparaison et de déterminer la bonification qui en résulte, Gaz Métro propose de procéder à deux ajustements de la structure d'approvisionnement de 2010 soit :

- a) fonctionnaliser la structure d'approvisionnement de 2010 selon la méthode de l'année examinée ;
et
- b) ajuster les prix appliqués à la structure de l'année 2010 selon les prix de l'année examinée.

Gaz Métro indique à la page 4 de la pièce Gaz Métro-4, document 1 que son indicateur doit permettre d'atteindre les orientations du mécanisme incitatif qui sont notamment d'« être transparent » et de « mesurer adéquatement la création de valeur » et de « permettre l'atteinte de la réduction du fardeau réglementaire »¹. Les questions de TCE s'inscrivent dans la poursuite de ces trois objectifs puisqu'elles visent à documenter chaque étape des modifications apportées à l'année étalon proposée par Gaz Métro, ce qui devrait réduire le fardeau réglementaire futur de cet incitatif, s'il est approuvé par la Régie de l'énergie.

¹ R-3809-2012: Gaz Métro-4, document 1, page 4, lignes 6 à 16 (B-0023).

1. Objet : Compréhension de l'impact de la méthode de fonctionnalisation

Références :

1A R-3809-2012 : Gaz Métro-4, document 1, page 18, Tableau 1 (B-0023) ;

1B R-3745-2010 : Gaz Métro-9, document 3 ;

1C R-3752-2011 : Gaz Métro-12, document 1, pages 29 et 30.

Préambule :

Les données présentées dans la colonne 2 du document 1A proviennent du document 1B.

En effet, les coûts totaux observés aux lignes 12 et 27 de la colonne 2 du document 1A se retrouvent à la page 1, ligne 45, colonne 4, et à la page 2, ligne 41, colonne 4 du document 1B. Par contre, puisque certains éléments sont regroupés dans le document 1A, TCE désire obtenir le détail de leurs calculs. Le document 1B est produit dans chaque dossier de fermeture de Gaz Métro et il sera nécessairement la source des évaluations futures de l'année de référence.

Afin d'être en mesure de bien comprendre les impacts de la nouvelle fonctionnalisation proposée sur l'année de référence, TCE désire obtenir l'équivalent du document 1B mais, cette fois-ci, pour correspondre aux données de la colonne 5 du document 1A.

Demandes :

1.1 Veuillez identifier les éléments de la colonne 4 de la page 1 du document 1B qui composent les coûts des éléments présentés aux lignes 2, 7 et 9 de la colonne 2 du document 1A, soit respectivement les montants de 206 312 M \$, 14 784 M \$ et 6 925 M \$.

Réponse :

La réponse à cette question sera fournie le 16 novembre 2012, comme indiqué dans la lettre de la Régie du 18 septembre 2012.

1.2 Veuillez identifier les éléments de la colonne 4 de la page 2 du document 1B qui composent les coûts des éléments présentés aux lignes 17, 23 et 26 de la colonne 2 du document 1A, soit respectivement les montants de 16 693 M \$, (16 309 M \$) et 1 130 M \$.

Réponse :

La réponse à cette question sera fournie le 16 novembre 2012, comme indiqué dans la lettre de la Régie du 18 septembre 2012.

- 1.3 Veuillez reproduire le document 1B de façon à retrouver les données fournies à la colonne 5 du document 1A (le « **document 1B révisé** »). En lien avec notre question suivante, veuillez ajouter des lignes additionnelles lorsque l'identification de montants spécifiques s'avère requise.

Réponse :

La réponse à cette question sera fournie le 16 novembre 2012, comme indiqué dans la lettre de la Régie du 18 septembre 2012.

- 1.4 Pour chacun des éléments du document 1B révisé qui démontre une variation par rapport au document 1B, veuillez expliquer ces variations dans un document séparé de la même façon que Gaz Métro a procédé pour fournir des explications aux pages 2 à 4 de la pièce Gaz Métro-1, document 6 (B-0010) du présent dossier.

Réponse :

La réponse à cette question sera fournie le 16 novembre 2012, comme indiqué dans la lettre de la Régie du 18 septembre 2012.

- 1.5 TCE note que l'application de la nouvelle méthode de fonctionnalisation sur les résultats de l'année 2010 engendre une variation du coût total fonctionnalisé de 3 962 M \$ que l'on retrouve à la ligne 28, colonne 8 du document 1A.

Veuillez fournir le détail des volumes et des coûts des éléments qui génèrent cette augmentation du coût fonctionnalisé total.

Réponse :

La réponse à cette question sera fournie le 16 novembre 2012, comme indiqué dans la lettre de la Régie du 18 septembre 2012.

- 1.6 Veuillez indiquer dans un document séparé les tarifs de TCPL, les tarifs de Union Gas et les tarifs d'Intragaz applicables à chaque service mentionné au document 1B et spécifier, le cas échéant :

- 1.6.1. si les tarifs ont changé en cours d'année : (i) le niveau de ces tarifs pour chaque changement ; et (ii) le moment de l'année où un tel changement s'est produit ;

Réponse :

La réponse à cette question sera fournie le 16 novembre 2012, comme indiqué dans la lettre de la Régie du 18 septembre 2012.

1.6.2. si les volumes contractuels ont changé en cours d'année : (i) le niveau de ces volumes pour chaque changement ; et (ii) le moment de l'année où un tel changement s'est produit.

Réponse :

La réponse à cette question sera fournie le 16 novembre 2012, comme indiqué dans la lettre de la Régie du 18 septembre 2012.

1.7 Veuillez fournir, pour l'année réelle 2010, la moyenne annuelle de la demande telle qu'elle est définie et utilisée au document 1C.

Réponse :

La réponse à cette question sera fournie le 16 novembre 2012, comme indiqué dans la lettre de la Régie du 18 septembre 2012.

1.8 Veuillez fournir, pour l'année réelle 2010, l'équivalent du Tableau 13 que l'on retrouve à la page 30 du document 1C. Veuillez indiquer les débits en $10^3 \text{ m}^3 / \text{jour}$. En lien avec ce tableau, veuillez indiquer les outils d'approvisionnement qui sont fonctionnalisés, en totalité ou en partie, à l'équilibrage.

Réponse :

La réponse à cette question sera fournie le 16 novembre 2012, comme indiqué dans la lettre de la Régie du 18 septembre 2012.

1.9 En se fondant sur les informations fournies à la réponse 0, veuillez justifier la raison pour laquelle chaque élément du document 1B est fonctionnalisé dans les coûts de transport et/ou les coûts d'équilibrage, sauf pour les revenus d'optimisation qui sont visés à notre question 0.

Réponse :

La réponse à cette question sera fournie le 16 novembre 2012, comme indiqué dans la lettre de la Régie du 18 septembre 2012.

2. Objet : Compréhension de l'ajustement pour les prix relatifs à l'année 2012

Références :

2A R-3809-2012 : Gaz Métro-4, document 1, page 19, Tableau 2 ;

2B R-3745-2010 : Gaz Métro-9, document 3.

Préambule :

Afin d'être en mesure de bien comprendre comment Gaz Métro entend procéder à l'application des prix de l'année examinée sur l'année étalon re-fonctionnalisée, TCE désire obtenir l'équivalent du document 2B mais, cette fois-ci, pour correspondre aux données de la colonne 5 du document 2A.

Demandes :

2.1 Veuillez reproduire le document 2B de façon à retrouver les données fournies à la colonne 5 du document 2A (le « **document 2B révisé** »).

Réponse :

La réponse à cette question sera fournie le 16 novembre 2012, comme indiqué dans la lettre de la Régie du 18 septembre 2012.

2.2 Pour chacun des éléments du document 2B révisé qui démontre une variation par rapport au document 1B révisé :

2.2.1. veuillez fournir le détail des calculs qui produisent ces variations ; et

Réponse :

La réponse à cette question sera fournie le 16 novembre 2012, comme indiqué dans la lettre de la Régie du 18 septembre 2012.

2.2.2. veuillez expliquer ces variations dans un document séparé de la même façon que Gaz Métro a procédé pour fournir des explications aux pages 2 à 4 de la pièce Gaz Métro-1, document 6 (B-0010) du présent dossier.

Réponse :

La réponse à cette question sera fournie le 16 novembre 2012, comme indiqué dans la lettre de la Régie du 18 septembre 2012.

2.3 Veuillez indiquer dans un document séparé les tarifs de TCPL, les tarifs de Union Gas et les tarifs d'Intragaz applicables à chaque service mentionné au document 2B révisé et spécifier, le cas échéant :

2.3.1. si les tarifs ont changé en cours d'année : (i) le niveau de ces tarifs pour chaque changement ; et (ii) le moment de l'année où un tel changement s'est produit ;

Réponse :

La réponse à cette question sera fournie le 16 novembre 2012, comme indiqué dans la lettre de la Régie du 18 septembre 2012.

2.3.2. si les volumes contractuels ont changé en cours d'année : (i) le niveau de ces volumes pour chaque changement ; et (ii) le moment de l'année où un tel changement s'est produit.

Réponse :

La réponse à cette question sera fournie le 16 novembre 2012, comme indiqué dans la lettre de la Régie du 18 septembre 2012.

3. Objet : Transactions effectuées à partir des outils de transport et d'équilibrage

Références :

- 3A R-3809-2012 : Gaz Métro-4, document 1, page 18, Tableau 1 ;
- 3B R-3809-2012 : Gaz Métro-4, document 1, page 19, Tableau 2 ;
- 3C R-3745-2010: Gaz Métro-9, document 3, page 4;
- 3D R-3745-2010 : Gaz Métro-9, document 5.

Préambule :

Dans le document 3D, Gaz Métro présente les différentes transactions qu'elle effectue au cours d'une année. Gaz Métro regroupe ces transactions en deux grandes catégories : (i) les transactions opérationnelles et (ii) les transactions financières.

Au niveau des transactions opérationnelles, Gaz Métro fournit à la page 2 du document 3D un tableau qui indique les volumes et les revenus obtenus pour chacun de ces types de transactions. En ce qui concerne les transactions opérationnelles, Gaz Métro ne fournit que des volumes et indique à la page 3 que ces transactions « [...] n'ont pas généré de revenu mais ont permis de réduire en tout ou en partie les injections excédentaires qui auraient été autrement prévues ».

En ce qui concerne les transactions financières, Gaz Métro fournit à la page 6 du document 3D un tableau qui n'indique pas les volumes, mais plutôt le nombre de transactions et les revenus obtenus pour chacun de ces types de transactions. La catégorie « Échanges/cessions d'optimisation » contient différents types de transactions qui consistent à effectuer un échange de molécule soit entre deux points géographiques, soit entre deux périodes, ou soit selon une combinaison de ces deux éléments. Quant aux transactions couvrant deux périodes, Gaz Métro fournit un exemple à la page 7 du document 3D.

Demandes :

- 3.1 Veuillez indiquer si un échange entre deux périodes a un impact au niveau de l'inventaire de gaz naturel. Si oui, quelles sont les conséquences et la nature de cet impact au niveau de l'inventaire de gaz naturel ;

Réponse :

La réponse à cette question sera fournie le 16 novembre 2012, comme indiqué dans la lettre de la Régie du 18 septembre 2012.

- 3.2 Veuillez indiquer si un échange entre deux périodes peut impliquer des coûts additionnels au niveau du coût d'achat de la molécule. Si oui, quelles sont les impacts de ces coûts additionnels ;

Réponse :

La réponse à cette question sera fournie le 16 novembre 2012, comme indiqué dans la lettre de la Régie du 18 septembre 2012.

- 3.3 Veuillez indiquer si l'écart entre les valeurs marchandes du gaz naturel entre les deux périodes sert de base pour déterminer le revenu que Gaz Métro obtient pour un échange entre deux périodes.

Réponse :

La réponse à cette question sera fournie le 16 novembre 2012, comme indiqué dans la lettre de la Régie du 18 septembre 2012.

- 3.4 En se fondant sur les réponses fournies à nos questions 3.1 à 0, veuillez indiquer si une partie ou la totalité des coûts ou des revenus des transactions d'échange entre deux périodes devrait être fonctionnalisée au service de fourniture.

Réponse :

La réponse à cette question sera fournie le 16 novembre 2012, comme indiqué dans la lettre de la Régie du 18 septembre 2012.

- 3.5 Veuillez fournir le tableau du document 3C en ventilant la section « Échange » en trois sections soit :

- i) Échanges entre deux points géographiques ;
- ii) Échanges entre deux périodes ; et
- iii) Échanges entre deux points géographiques et deux périodes.

Réponse :

La réponse à cette question sera fournie le 16 novembre 2012, comme indiqué dans la lettre de la Régie du 18 septembre 2012.

- 3.6 Veuillez ajouter au tableau du document 3C une colonne stipulant les volumes associés à chaque catégorie.

Réponse :

La réponse à cette question sera fournie le 16 novembre 2012, comme indiqué dans la lettre de la Régie du 18 septembre 2012.

- 3.7 En se fondant sur les actifs impliqués et la réponse de Gaz Métro à la question 1.6 de TCE, veuillez ajouter une colonne au tableau du document 3C afin d'indiquer sous quelle rubrique, « transport » ou « équilibrage », ces montants devraient être fonctionnalisés.

Réponse :

La réponse à cette question sera fournie le 16 novembre 2012, comme indiqué dans la lettre de la Régie du 18 septembre 2012.

- 3.8 Veuillez fournir le détail des calculs qui permettent de passer du montant inscrit à la ligne 24 de la colonne 5 du document 3A au montant inscrit à la ligne 24 de la colonne 5 du document 3B.

Réponse :

La réponse à cette question sera fournie le 16 novembre 2012, comme indiqué dans la lettre de la Régie du 18 septembre 2012.